Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt AMILLY sur la commune principale de l'AIOT 1470 Rue du Maréchal Juin 45200 Amilly.

La référence de votre dossier est A-3-QY690XJDM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/12/2023 à 12h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 91234058500039

Raison sociale SCI MAPLE

Forme juridique Société civile immobilière

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

53 AVENUE PARIS 16

75116 PARIS 16

Signataire

Qualité : gerant

Référent

Fonction: Experte ICPE

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Entrepôt AMILLY

Description des activités :

La SCI MAPPLE souhaite développer une plateforme logistique, comprenant 2 cellules de stockage de 1959 m2 chacune sur la commune d'AMMILY la platefrome permettra d'abriter des activités logistiques traditionnelles. les simulations FLUMILOG réalisées permettent de mettre en avant un volume maximum de marchandises équivalent à 13 872 m3, soit, pour une masse volumique de 650kg/m3 d'un tonnage de 9016 tonnes. le stockage pourra s'effectuer en stockage sur rack (simulation réalisées dans FLUMILOG majorantes) ou en stockage de masse en fonction

des besoins des preneurs. Une analyse des prescriptions de l'ANNEXE II de l'arrêté du 11 avril 2017 a été réalisée, mettant en avant la conformité du site et l'absence de demandes d'aménagements spécifiques. La hauteur au faîtage du bâtiment sera de 12,5m. Le sire sera ainsi classé sous la rubrique 1510 des ICPE pour un volume de 48 983 m3

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 1470 Rue du Maréchal Juin 45200 Amilly

X:684235

Y: 6762951

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique Alinéa Libellé des rubriques Quantité totale Régime Précisions

| 1510 | 1510-2-c | Entrepôts couverts 48983 m3 | DC | entrepot de 2 cellules de stockage de 1930 m2 - hauteur au faitage de 12,5m - tonnage max de |
|------|----------|-----------------------------|----|--|
| | | | | 9016 |
| | | | | tonnes |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

les déchets seront essentiellement les déchets d'emballages, boues de séparateurs et déchets ménagers des bureaux ils seront triés à la source et envoyés vers les filières agrées le site disposera d'un compte Track déchets pour les déchets dangereux et d'un registre des déchets

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Baches incendie sur site de 120 m3 avec prise d'aspiration

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

le site disposera de RIA et d'extincteurs adaptés au risque la rétention des eaux se fera dans les quais et dans un bassin dédié

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)